CONDITIONS.

... payé ... six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages n'en soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BOSTON.

Le beau navire **HELEN MAR**, capt. Holmes, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 39, ou à
28 fév — STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
21 fév — rue du Canal, No. 9.

La goëlette fine voilière **SOUTH-CAROLINA**, capitaine Safford, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bois chêne vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. P. MORGAN & Co.
24 fév — rue du Canal, no. 43.

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve **BONITA**, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév — HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf **CANADA**, capt. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév — HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens ces navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
21 janv — J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév — Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, **UNE MAISON**, située rue Toulouse, no. 8 entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 — J. LACOSTE.

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir: l'une de six mille piastres, souscrite par A. Lauminais, comme shérif, conjointement avec Godefroy Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Lauminais, comme Shérif pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

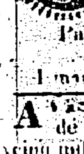

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N. Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante sixième.
A. B. ROMAN
Par le gouverneur,
THO. F. McCALEB,
1 mars—30 — Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu qu'Edmond Fortier a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1825, étant une des cautions de J. M. Morel Guiramand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles: et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guiramand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reynaud fils, ses cautions, pour l'assurance de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite;

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatrevingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAM,
Par le gouverneur,
THO. F. McCALEB,
28 fév—30 — Secrétaire d'Etat.

A VENDRE—117 sacs CAFE de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON,
20 fév — rue Royale.

EN débarquement de la Lise & Aimée venant de Bordeaux, [illegible]
10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure; 23 caisses grand vin, château Lafitte; 46 do. grand vin, château Léoville; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par
21 fév — T. NICOLET & CO.

40 TONNEAUX de fret [illegible] pour New York [illegible] Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Canal. 22 fév.

LETTRES de change sur Boston, à vendre par
[22 fév] — LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Boston, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
20 fév — rue des Magasins.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 fév — P. F. SORBE.

TRAITES sur New-York, à vendre par
8 fév — W. G. HEWES.

HUILE D'OLIVES.—40 caisses huile de [illegible] qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par
F. P. DUCONGE,
21 fév — encoignure Conti & Chartres.

ROB DE [illegible] LEROY.—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, en [illegible] véritable [illegible] pharmacie Lequoy Cottin à Paris. Les personnes qui tiennent à voir le véritable remède de Leroy sont invitées à examiner celui-ci.
F. P. DUCONGE.
21 fév — encoignure Conti et Chartres.

CAFE [illegible] St. Yago, Havane et St. Domingue, [illegible] en magasin, à vendre par
20 fév — J. W. ZACHARIE.

563 SACS café vert de la Havane, [illegible] reçus par la goël. Amazonia, et à vendre par
20 fév — HARRISON, BROWN & Co.

MELASSE—59 [illegible] par le bateau-à-[redacted]ur, à vendre par
TO[redacted] BECKWITH,
17 fév [redacted] levée, no. 15.

PORC, &C.—55,000 [redacted] 65 barils whiskey, 22 do. [illegible] 5 barils biscuits, [illegible] 2 [illegible] en débarquement du bateau à vapeur [illegible] vendre par
TO[redacted]ECKWITH,
[redacted] levée, no. 15

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivants, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Palge.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils ont tous été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

BUREAU DE LA PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE, *N.-Orléans, le 27 fév.*

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux-à-vapeur, les chalans et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis à vis la Presse. Les chalands et les bateaux chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'encaissement qui forme un port sûr et commode; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse; en ce que, (outre l'économie des frais de charroi,) ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre: et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux moindre qu'on ne l'a fait jusqu'ici, vu la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. Ren, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux; les prix d'emmagasinage, de presse, &c. seront modérés; et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,
29 fév — W.M. HUDSON, secrétaire.

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par **L. CHOISNE**, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en: 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes. régénérateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraiche.

Na. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont contenus en étain et avec de très jolies étiquettes. 21 fév

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Mercredi 7 mars 1832,—*Myer Andler contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. William Boswell, notaire public, mardi 20 du présent mois, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
CH. MAURIAN, *juge.*
Je certifie ce qui est ci-dessus,
8 mars—3 — S. BLOSSMAN, *député greffier.*

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback*; vin rouge du Médoc en barriques, de l'année 1827; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Léville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux, un Moulin complet pour sucrerie. 8 mars — J. B. LABATUT.

AVIS.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

LES Actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq directeurs pour l'année 1832, aura lieu le samedi 17 du courant, au bureau de la dite compagnie, rue Royale, au coin de la rue St. Louis, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures.
6 mars—3 e10

Magasin d'articles nouveaux de Paris, rue de Chartres No. 99.

ALEX. PAYA, venant de France, offre à vendre un joli assortiment de bijouterie émaillée et dorée, parfumerie fine, quincaillerie do., parapluies, ombrelles, portefeuilles, nécessaires de femmes, bourses, ciseaux, corbeilles à ouvrages en bois de Spas, papier français gravures et lithographies en tous genres, librairie, sujets d'histoire, romans, tableaux modernes, et une infinité d'objets de fantaisie. mars

LE soussigné vient de recevoir par le Talma, de New-York, un joli assortiment de chaussures et chapeaux, savoir: Escarpins superfins de choix, bottines et sans [illegible], Bottes fines, Souliers et Brodequins de tous genres pour hommes; Souliers de prunelle noire et de soie de toutes les couleurs, pour dames; Chapeaux de première qualité pour hommes qu'il vendra à des prix modérés, à l'encoignure des rues Condé et Dumaine. J. G. ARRAIZA.

RIZ—140 tierçons RIZ de Porto-Rico, reçus par la goëlette Comet, à vendre par
6 mars — WM. G. HEWES, rue du Camp.

ON a besoin de 40,000 gallons de Mélasse à prendre sur des habitations. S'adresser au No. 18, rue du Camp. 6 mars.

SUCRE BLANC & CAFE—418 sacs café de la Havane, 1re. qualité, 30 caisses sucre blanc, reçus par le brick Hunter, à vendre par
24 fév — QUERTIER & BOUTIN.

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.

Le tirage aura lieu [illegible] jeudi 15 mars.

SIMPLES COMBINAISONS,

46 *Numéros qui* [illegible] *tirés* 6.

PROGRAMME.

1 LOT DE	6000 PIASTRES EST	$6000
1	3000	3000
1	2000	2000
1	1300	1300
1	1227	1227
1	1000	1000
2	600	1200
2	500	1000
10	100	1000
39	50	1950
39	20	780
39	[illegible]	624
468	8	3744
4446	4	17784
5051 LOTS.		$42370
9139 BLANCS.		
14190 BILLETS.		

Cette loterie est formée par la combinaison ternaire de 45 numéros, et n'a que 14,190 billets. Par le tirage de six numéros il y aura 20 billets avec trois des numéros tirés, 585 avec deux et 4,440 avec un seulement. Ces billets seront des lots gagnants, et seront déterminés comme suit:

Au jour du tirage, les 45 numéros depuis 1 jusqu'à 45, sur des bulletins séparés, seront placés les uns après les autres dans une roue, et il en sera tiré 6 de la même manière et au hasard. Le billet qui aura les trois numéros les premiers tirés, dans quelque ordre de combinaison que ce soit, aura droit au gros lot de

SIX MILLE PIASTRES.

Le billet portant le 4e. 5e. et 6e. numéros,		$3,000
1er. 2d. et 4e.		2,000
1er. 2d. et 5e.		1,300
1er. 2d. et 6e.		1,227
1er. 3e. et 4e.		1,000
1er. 3e. et 5e. / 1er. 3e. et 6e.	chacun	600
1er. 4e. et 5e. / 1er. 4e. et 6e.	chacun	500

Tous ceux des billets portant trois des numéros sortis (au nombre de 10) gagneront — 100
Tous les billets portant deux des numéros sortis, et les 1er. et 2d. gagneront — 50
Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 3e. et 4e. gagneront — 20
Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 5e. et 6e. gagneront — 15
Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, gagneront — 8
Tous les billets portant seulement un des numéros sortis, gagneront — 4

Les billets blancs seront ceux qui n'auront aucun des billets sortis.

☞ *Un billet gagnant n'aura pas droit à deux lots.*

PRIX DES BILLETS:

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1.
Série de 15 billets, $60, garantie devoir gagner $24.
Les coupons en proportion. S'adresser au bureau No. 90, *rue de Chartres.*
7 mars — J. K. MEAD, DIRECTEUR.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

4ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 17 de Mars.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$3,000	$3,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,000	1,000
1	"	800	800
1	"	623	623
6	"	500	3,000
6	"	300	1,800
6	"	200	1,200
156	"	50	7,800
156	"	20	3,120
624	"	8	4,992
7800	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion.
5 mars — J. B. FAGET, *Directeur.*

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45.

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jandon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'à commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeuner et à diner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été (ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,) le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie; il croit qu'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins, il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 — GUILLAUME.

PIANOS & HARPES.

LES soussignés ont reçu par le navire Woodbury, du Havre, et offrent à vendre 4 FORTE-PIANOS carrés, à 6½ octaves, en joli bois, de la manufacture de *Pleyel & Co.* de Paris, d'un travail achevé avec double table et garnitures de fer au corps de l'instrument.—Ces pianos joignent la solidité à la plus grande élégance. Les garnitures de fer qui soutiennent l'instrument, préviennent l'écartement qui a quelquefois lieu lorsqu'on tend les cordes. Deux pianos carrés en projet, à 6 octaves, de la même manufacture 2 harpes simples et à double jeu. On garantira ces instrumens aux acquéreurs, et on les vendra à des conditions avantageuses.
E. JOHNS & CO.
17 — Rue de Chartres No. 113.

LIVERPOOL SALT—1000 sacks [illegible] for sale by TOURNE & BECKWITH, 15 new Levee street.

TRAITES sur New York et Paris, à vendre par
8 mars — A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.—Le soussigné, devant s'absenter, [illegible] pour aller en France, y chercher des marchandises nouvelles concernant sa profession, invite les personnes qui ont des comptes à régler avec lui, comme créanciers ou comme débiteurs, de vouloir bien effectuer leurs réglemens.
24 fév—3 e15 — ERASME LE GOASTER.

Vêtemens pour le printemps et l'été.

WM. C. NORRIS & CO., [illegible] reçu par le Talma et le Natchez [illegible] assortiment [illegible] pour le printemps et l'été, qui méritent l'attention des acquéreurs [illegible] 20 fév.

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levée, No. 22 [illegible] assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes, [illegible] jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 8 mars

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 6 Avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu [illegible] Smith:

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 13 et 38 sur le plan [illegible] déposé en l'étude de [illegible] notaire, sous la date du 18 Février 1831; le lot No. 13 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, et 41 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Joséphine; et le lot No. 38 ayant 41 pieds 3 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur en face à la rue Ste. Andrée.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, derrière le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le No. 6 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, et ayant (mesure française) 277 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus;

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les Nos. 14 et 15 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, le lot No. 15 faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne; et le lot No. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS: Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit: $160 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $153 75 chaque, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit; la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson & Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payable le 15 novembre de chacune des années 1832, 1833 et 1834, et chacun de $243; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bosticha *alias* Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le No. 270 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Férand, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1843 d'un Ilet No. 60, compris entre les rues de la Promenade, Basin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit Ilet sujet à une rente annuelle de $19 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit Ilet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1843.

Conditions: Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions: comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions: comptant. Par ordre de la Cour.
5 mars — MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens,*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterling, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières:

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 juin 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév. — MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 30 Mars 1283, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1° Une négresse nommée Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse. 2° Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Pentorneille et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété ¼ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferrera, une mulâtresse nommée *Caroline*, âgée d'environ 18 ans.

Conditions: ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait payment.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 19 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue St. Anne, entre les rues Condé et Royale, les marchandises composant le magasin de feu Charles Morgenstern, et consistant en livres, papier, plumes, encre, et autres articles de librairie—plus 2 presses à imprimer, avec caractères, etc., presses et outils de relieur. Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
8 mars — MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Gustave Marigny, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué.
Par ordre de la cour.
5 mars — MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Bernard Soulié a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle aux biens d'Edmond Rillieux, absent; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il [illegible] sa pétition.
Par ordre de la Cour,
6 mars — MARTIN BLACHE, register.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. D[illegible].

LUNDI 26 mars 1832, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Durcy, savoir:

1° UN TERRAIN no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur, [illegible] sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, avec galerie et cabinets, cuisine en brique &c.

2° UN TERRAIN no. 2, attenant au premier, ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements, galerie et cuisine en bois.

3° UN TERRAIN no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4° UN TERRAIN no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt six pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en briques.

5° UN TERRAIN no. 5, attenant aux nos. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la Bourse Hewlett.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public.
21 fév—6, 1ps

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 14 du courant, à midi, à la Bourse, sera vendu

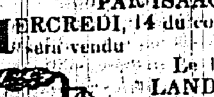

Le bateau à vapeur COURTLAND, tel qu'il est maintenant amarré à la Levée, ses agrès, apparaux et fournitures, et prêt à faire un voyage. La carcasse de ce bateau est de bois de Locust, il a été complètement réparé en 1829 et 1831. Sa machine est une des meilleures de tous les bateaux employés sur la rivière, et elle est dans le meilleur ordre. Cette vente étant pour clore une société, se fera positivement et sans réserve. Conditions: 6 et 12 mois, moyennant billet endossé à satisfaction. L'acte de vente sera passé par Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, les propriétés suivantes dépendantes des biens de communauté entre feue Marie B. Williams, femme de J. Vance, et le dit James Vance, savoir: Deux ESCLAVES de prix, acclimatés: Hannah, âgée de 24 ans, et Judith, de 26 ans. La première est bonne cuisinière, et la seconde est bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; ils sont bons sujets et garantis.

Aussi au même lieu et à la même heure, tout un ILET DE TERRAINS, No. 13, borné par les rues Jackson, Jersey, des Lauriers et Philippe, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, ayant 290 pieds de face à la première rue, 300 à la seconde, 300 à la troisième et environ 290 à la dernière, mesure française.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 61, dans le même faubourg, mesurant 60 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Cours Panis et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 7, dans l'îlet No. 14, situé dans les Communes entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, encoignure Jackson et Villeré, ayant 60 pieds à la dernière, sur 120 de profondeur.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 8, même îlet et position, ayant 60 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur. Aussi 12 actions des "Merchants Insurance Stock"; un cheval et un dray.

Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire. 8 mars

VENTES PAR LE MARSHAL.

Mme. B. Anderson vs. Jos. Baker & Hanley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 19 mars, à 4 heures p. m., rue Jefferson, dans la maison du défendeur, le mobilier d'une buvette, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars — marshal.

M. Thatland vs. Mlle. Colastique.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 20 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 4 chaises dorées, empaillées, 4 cuillères et 4 fourchettes, d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars — marshal.

Kingsland & Flimmium vs. L. Bodin, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 22 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 27 battants de portes, etc. etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars — marshal.

M. Dowall vs. Th. Reilly.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 17 mars, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, un Cheval noir, saisi dans l'affaire ci-dessus.
8 mars — L. DAUNOY, marshal.

C. Nagel vs. E. Courcelle.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 17 mars, au Principal, 2 petites tables, 1 glasse, et 1 douz. chaises, saisies dans l'affaire ci-dessus.
6 mars — L. DAUNOY, marshal.

M. S. Meeker vs. R. N. Tilard; le Maire et aldermen vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi, 5 avril, à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés rue St. Philippe, entre Rempart et St. Claude, ayant 30 pieds de face sur 90 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
6 mars — marshal.

Isaac Littlefield vs. Duplan.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, j'exposerai en vente jeudi, 15 mars, à 4 heures, au Principal, des bois de lit, tables, chaises, matelas, moustiquaires, bureau, damejeanes, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 mars — L. DAUNOY, marshal.

Thomas Robinson vs. Stevens & Cook.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, j'exposerai en vente le 16 mars, à 4 heures, rue Poydras, entre Magasins et du Camp, 12 barils biscuit, 1 do. farine mais, 1 caisse mèrue, une corde bois, des ustensiles de boulangerie et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 mars — L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé à l'encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc [illegible]
20 fév — L. DAUNOY, marshal.

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron, de l'habitation de Samuel M'Cutcheon, près de l'Eglise-Rouge, dans la nuit du 5 du courant, un nègre nommé LINN, LENARD ou LONDON, charpentier, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces, de grosseur moyenne, teint clair, [illegible] Il a été amené de la Caroline du Nord l'année dernière, par St. James B. Digges; c'est un fin matois, qui essaiera de se faire passer pour libre, parce qu'il sait lire et écrire. On ne se rappelle pas qu'il ait aucune marque particulière. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave. [illegible] 8 mars

60,000 TUILES [illegible]
8 mars — A. QUERTIER & BOUTIN.

NOUVELLE PHARMACIE FRANÇAISE.

Les soussignés [illegible] pharmacie [illegible] rue St.-Pierre, en face de la Place [illegible] espèce de Drogues et Médecines [illegible] fraîches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils espèrent mériter une part du patronage du public.
15 fév—1m — CUSACHS & CO.

LA NUEVA FARMACIA.

P. Cusachs y Comp. participan á sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle Sn. Pedro, frente á la Plaza, donde tendrán un buen surtido de Drogas y Medicinas frescas. Las órdenes del interior serán ejecutadas con exactitud y puntualidad. Se atreven á esperar merecer el patronage del público. 15 de feb.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou, [illegible] et à console, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.
LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m — rue Ste. Anne, No. 121.

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.
THAYER, HURD & CO.
16 fév — rue des Magasins, no. 29.

CIMENT.—150 barils Ciment hydraulique, à vendre par
11 fév — Wm. G. HEWES.

MAQUEREAUX.—800 barils et demi-barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, reçus par le brick Triton, de Portland, à vendre par
11 fév — Wm. G. HEWES.

200 Boucauts MELASSE, à vendre par
[22 fév] — J. MAGER

413 SACS bon café de la Havane, reçus par le brick Magnolia; 1400 barils et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par
ESTENANELL & COURVAL,
9 fév — Nouvelle Levée.

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par
10 fév. — YORKE, MACALESTER & Co.

25 BARILS huile de Baleine raffinée, à vendre par
10 fév — THAYER, HURD & CO.

VOR. ROUSSAGE, offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Salem, du Havre: 70,000 tuiles plates à crochet, 1re. qualité; 50 douzaines paniers couverts et non couverts, diverses grandeurs. 16 fév

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville.* S'adresser au bureau de cette feuille. 10 fév—12

POMMES DE TERRE—300 barils de Lancashire, reçus par le brick Venture vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par
10 fév — THAYER, HURD & CO.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
8 fév — LINCOLN & GREEN.

70 barils résine, 70 dito brai, et 70 dito goudron, reçus par le brick Mary & Catherine, à vendre par
9 fév — WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par
fév 3 — YORKE, MACALESTER & Co.

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, No. 115,

Audessus du magasin de bijouterie de Mr. Muh.

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures de des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement $1 ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan—4m.

Beautés de la mécanique

NOMMÉE

CHAMBRE D'INDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m

D'Importation récente à vendre par

P. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES, Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande & à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c., [illegible] de toutes sortes, Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

500 SACS café de la Havane, St. Domingue et St. Yago, en magasin, et à vendre par
29 fév — J. W. ZACHARIE & CO.

PIMENTO.—25 sacs Pimento de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par
29 fév — J. W. ZACHARIE & Co.

CIGARRES [illegible] de la Havane, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
29 fév — rue Royale, no. 117

SUCRE et Café de la Havane—40 caisses sucre blanc et 30 do. brun; 53 sacs café en débarquement; 700 rames papier gris, et 100 milliers cigares espagnols, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
29 fév — rue des Magasins, no. 29.

61 boucauts SUCRE, en débarquement du Sloop Juno, à vendre par
28 fév — A. QUERTIER & BOUTIN.

150 BALLES FOIN, à vendre par
[29 fév] — J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 8,000 gallons mélasse, en s'adressant à
29 fév — THAYER, HURD & CO.

27 BALLOTS [illegible] blanche de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par
29 fév — HARRISON, BROWN & CO.

GRAISSE.—800 barils [illegible] en débarquement du bateau-à-vapeur [illegible] à vendre par
FOSTER & HUTTON.

BANDAGES HERNIAIRES [illegible] en gros et en détail par
21 fév — F. P. DUCONGE, encoignure Conti et Chartres.